

INTERVENTION DE M. DANIEL RAOUL,

SÉNATEUR DE MAINE-ET-LOIRE,

VICE-PRÉSIDENT

DE L'OPECST,

À L'OCCASION DE L'AUDITION PUBLIQUE

DU 29 JANVIER 2009

SUR

*« L'IMPACT ÉVENTUEL DES LIGNES À TRÈS HAUTE TENSION*

*SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT »*

Monsieur le Président,

Mes chers collègues parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans le cadre des locaux de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Je voudrais ensuite vous remercier chaleureusement et tout particulièrement les intervenants de vous êtes tous rendus disponibles malgré la difficulté qu'il y avait aujourd'hui à venir à Paris au Sénat.

J'y vois pour vous, intervenants, le grand souci que vous avez d'informer le Parlement des derniers développements scientifiques et de lui apporter toute l'information dont il a besoin pour se prononcer sur les choix d'avenir.

Pour les personnes du public, je vois dans votre présence nombreuse le grand intérêt de la question qui nous intéresse ce matin et votre volonté, vous aussi d'en savoir plus.

Il me revient également d'excuser auprès de vous le président de l'OPECST, M. Claude Birraux, député de Savoie, qui en raison du mouvement social a dû avancer son départ pour sa circonscription. Il en est de même du Dr Robert Baan du CIRC basé à Lyon dont les trains ont été annulés et qui a été au regret d'annuler sa venue sur Paris.

Je voudrais maintenant vous présenter en quelques mots la démarche de l'OPECST et la démarche qui m'anime en tant que sénateur et rapporteur.

L'OPECST est un organe commun du Parlement – Assemblée nationale et Sénat – qui rassemble à parité Députés et Sénateurs à proportion des différents groupes politiques.

Sa mission est d'informer le Parlement sur les grands choix scientifiques et technologiques qui sont déterminants pour l'avenir de notre société moderne que ce soit l'énergie, les transports, les progrès de la médecine ou le réchauffement climatique.

C'est sur la saisine et donc à la demande d'un organe du Parlement (Commission permanente, groupe politique, Bureau) que l'Office décide d'étudier une question.

En l'occurrence, la Commission des affaires économiques du Sénat a décidé de saisir l'OPECST sur l'impact potentiel sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension afin que « *l'Office puisse se saisir pleinement de cette question, dont les enjeux pour la santé humaine sont fondamentaux, afin de l'étudier avec toute la rigueur scientifique nécessaire* ».

Parallèlement à cette saisine, l'Office a également reçu la mission, mais cette fois-ci du Bureau de l'Assemblée nationale, d'étudier les éventuelles conséquences sur la santé de la téléphonie mobile. C'est mon collègue M. Alain Gest, député, qui a été nommé rapporteur de cette étude.

Vous voyez donc que l'Office s'intéresse activement à la question des champs électromagnétiques mais a choisi de séparer et de sérier les différentes questions pour mieux identifier les difficultés éventuelles et faire progresser le débat.

En ce qui concerne les lignes à très haute tension auxquelles je reviens maintenant, à la suite de la saisine de l'Office, j'ai été nommé rapporteur.

Dans la phase préliminaire de mon travail, je dois dans les prochaines semaines présenter un premier rapport d'étape, appelé « étude de faisabilité », qui sera examiné collégialement par les membres de l'Office.

Cette étude de faisabilité a pour but de dresser un premier état des lieux et de définir la problématique. L'Office décidera alors ou non s'il est nécessaire de poursuivre le travail et de publier un rapport complet sur la question.

Je tiendrai évidemment compte du fait que conformément à l'engagement qu'elle a pris devant le Parlement, Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la

santé, a saisi l'AFSSET de cette question, son rapport devant être publié – semble-t-il - en fin d'année 2009.

Dans le cadre de cette démarche, j'ai souhaité organiser cette audition publique pour réunir les principaux experts de la question et faire le point.

L'objectif est de faire un tour d'horizon : ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas, les zones d'incertitude ? De s'interroger sur l'impact potentiel : la santé, l'environnement, les animaux...

Au démarrage de cette étude, j'ai un œil totalement neuf et neutre. Je souhaite entendre tous les avis et toutes les expertises dans les différents domaines.

J'ai aussi voulu que ce travail parlementaire soit entièrement public. J'estime que sur un sujet qui suscite l'interrogation, parfois l'inquiétude et en tout cas qui intéresse un très large public à commencer par tous nos concitoyens qui travaillent, vivent ou passent à côté des lignes à haute tension, il est absolument nécessaire d'être transparent et de permettre à tout un chacun d'accéder à l'information la plus sérieuse et la plus complète possible.

C'est pourquoi l'audition a été structurée de telle sorte à faire le point sur :

- le débat public français sur cette question,
- l'expertise nationale et internationale disponible,

- les études en cours ou très récemment publiées,
- et de réserver un temps particulier à la question de l'impact potentiel sur les animaux.

Pour cette audition, afin que chacun puisse s'exprimer et que nous disposions du temps nécessaire pour échanger, je vous demande de respecter votre temps de parole, c'est-à-dire 10 minutes par intervention.

L'audition va se dérouler selon le programme qui vous a été distribué. Il m'appartient de conduire les débats et d'attribuer la parole (aux intervenants, à la salle éventuellement).

Cette audition fera l'objet d'un compte rendu intégral qui sera publié, de même que seront rendus consultables sur le site Internet les présentations qui vont être faites ce matin.

Je passe de suite la parole à notre premier intervenant, M. Dominique Maillard, Président de RTE.

Je vous remercie.

- - -